



LIGUE FOOTBALL GUYANE

Fondée le 20 octobre 1962 - Affiliée à la Fédération Française de Football
Membre de l'Union Caraïbienne de Football – Membre associé à la CON.CA.CAF

Commission de Surveillance des Opérations Electorales

Procès-verbal de la réunion du 15 septembre 2024

Membres présents :

NOMS – PRENOMS	FONCTIONS	Présent	Absent	Excusé
BECHET Katia	Présidente	✓		
JEAN MARIE Georges	Secrétaire	✓		
CAYOL Albert	Membre	✓		
EL ALLAOUI Akim	Membre	✓		
FAUBERT Gérard	Membre		✓	

La commission de surveillance des opérations électorales était présente lors de l'Assemblée Générale électorale de la Ligue de Football qui s'est déroulée à l'hôtel MERCURE Royal Amazonia le 15 septembre 2024.

Objet: Contrôle du bon déroulement et de la régularité des élections au comité de direction

- La commission rappelle que :
 - Trois listes ont fait acte de candidature
 - Seule liste « Résilience pour le Football Guyanais » avec pour tête de liste Monsieur Marcel BAFAU président sortant a été validée lors de sa réunion du 28 Aout 2024

Ce jour, la commission :

- A constaté la régularité des procédures mises en œuvre pour l'organisation de l'assemblée générale et la régularité du déroulement des élections.
- A contrôlé et validé les procurations
- A supervisé les opérations de pointages et d'émargements des clubs présents.
- A procédé au contrôle des feuilles d'émargement et supervisé le comptage des clubs présents ou représentés ainsi que du nombre de voix des présents.
- A constaté que le nombre de clubs et le nombre de voix présents ou représentés était supérieurs au quorum requis pour cette élection.

- A supervisé le bon déroulement des opérations de vote ainsi que des opérations de comptage des voix.
- A constaté que :
 - Les clubs présents à l'Assemblée générale représentent 196 voix sur un total de 204 voix dont sont titulaires les clubs affiliés à la Ligue de football de la Guyane
 - Le résultat du vote est le suivant :
 - **Bulletins blancs ou nuls : 10 voix.**
 - **Suffrages exprimés : 186 voix, soit :**
 - **« Contre » : 125 voix.**
 - **« Pour » : 61 voix.**

La liste conduite par Monsieur Marcel BAFAU a obtenu 32,79 % des suffrages exprimés (soit 61 voix sur 186)

La commission après avoir vérifié le bon déroulement de ces élections et la régularité de celle-ci entérine le résultat des élections et déclare rejetée la liste conduite par Monsieur Marcel BAFAU

La Présidente

Le secrétaire de séance

Katia BECHET

Georges JEAN-MARIE